

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000271 – MDE 30/009/00

Action complémentaire sur l'AU 98/00 (MDE 30/007/00 du 28 avril 2000) et suivante (MDE 30/008/00 du 4 mai 2000)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / PRISONNIERS D'OPINION / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

TUNISIE

Des défenseurs des droits humains et leurs proches

Londres, le 9 mai 2000

Les défenseurs des droits humains Fathi Chamkhi et Mohamed Chourabi, ainsi que l'heb el Hani, propriétaire d'un magasin de reprographie, ont été libérés de la prison de Mornag le 8 mai. Jallal Zoughlami est, quant à lui, toujours incarcéré et poursuit apparemment la grève de la faim qu'il a entamée le 30 avril.

Le 9 mai, Fathi Chamkhi a fait part à Amnesty International de la joie que lui et ses compagnons d'infortune avaient éprouvée au vu du soutien dont ils avaient bénéficié. Il a ajouté qu'ils souhaitaient remercier tous ceux qui étaient intervenus en leur faveur, tant les gens anonymes que les célébrités. Il a également précisé que les autorités tunisiennes les avaient relâchés avec réticence, en cédant aux pressions internationales. Il a souligné qu'ils allaient poursuivre leur combat jusqu'à ce que leur organisation soit autorisée.

Fathi Chamkhi est le président du Rassemblement pour une alternative internationale de développement (RAID), organisation non reconnue dont fait également partie Mohamed Chourabi. Tous deux avaient été appréhendés le 8 avril en compagnie de l'heb el Hani et inculpés de diffusion de fausses nouvelles de nature à troubler l'ordre public, de diffamation des autorités, d'appel aux citoyens à violer les lois du pays et d'appartenance à une association non reconnue.

Les poursuites engagées à leur encontre n'ont pas été abandonnées et ils sont toujours inculpés de diffusion de fausses nouvelles de nature à troubler l'ordre public, ainsi que d'appartenance à une association non reconnue.

### **ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre par avion / aérogramme / courrier électronique (en français, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- demandez instamment la libération immédiate et inconditionnelle de Jallal Zoughlami, qu'Amnesty International considère comme un prisonnier d'opinion ;
- efforcez-vous d'obtenir l'assurance que cet homme bénéficiera de tous les soins requis par son état de santé ;
- déclarez-vous vivement préoccupé par la multiplication des attaques menées contre les défenseurs des droits humains, les avocats et les militants d'organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que leurs familles, et appelez les autorités tunisiennes à mettre un terme immédiat à ces pratiques et à permettre à tous les défenseurs des droits humains d'exercer librement leurs activités, conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits humains ratifiés par la Tunisie ;
- exhortez les autorités à mener dans les plus brefs délais une enquête approfondie et impartiale sur les coups et autres mauvais traitements dont ont été victimes des journalistes, des avocats et des militants des droits humains les 25 et 26 avril 2000, et à traduire les responsables en justice.

### **APPELS À :**

#### **Ministre de l'Intérieur :**

M. Abdallah Kallel  
Ministre de l'Intérieur  
Ministère de l'Intérieur  
Avenue Habib Bourguiba  
1001 Tunis, Tunisie

**Télégrammes :** Ministre Intérieur, Tunis, Tunisie

**Fax :** 216 1 340 888

**Courriers électroniques :** mint@ministeres.tn

**Formule d'appel :** Monsieur le Ministre,

#### **Ministre de la Justice :**

M. Bechir Takkari  
Ministre de la Justice  
Ministère de la Justice  
31 Boulevard Bab Benat  
1006 Tunis, Tunisie

**Fax :** 216 1 568 106

**Courriers électroniques :** mju@ministeres.tn

**Formule d'appel :** Monsieur le Ministre,

**COPIES À :**

**Ministre délégué chargé des Droits de l'homme :**

M. Afif Hendaoui  
Ministre délégué chargé des Droits de l'homme  
Bureau du Premier Ministre  
Place du Gouvernement, La Kasbah  
1006 Tunis, Tunisie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Tunisie dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 20 JUIN 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*a version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*